

LES AVANTAGES DE MA MONNAIE LOCALE

> Je fais partie d'un réseau solidaire de consommateurs et de professionnels qui sont engagés ensemble pour soutenir leur territoire.

> En réglant mes achats en **VENDÉO**, j'encourage des professionnels qui s'engagent à intégrer et faire progresser le lien local et social et l'environnement dans leurs activités et leurs échanges. Ces professionnels, solidaires les uns des autres soutiennent, via le réseau, une association ou un projet porteur pour le territoire.

> Mon pouvoir d'achat reste le même, pourtant chaque euro converti en **VENDÉO** profite triplement au territoire :

ÉCONOMIQUEMENT : Le **VENDÉO** circule en tant que monnaie pour acheter des biens et des services et crée directement de la richesse sur le territoire.

SOCIALEMENT : L'euro déposé sur le fond de garantie permet le financement de projets locaux ou éthiques.

SOLIDAIREMENT : Une monnaie non-spéculative empêche sa fuite vers les marchés financiers mondiaux.

> Je participe au développement d'un territoire en favorisant le commerce de proximité, je soutiens la création d'emplois locaux, je réduis mon empreinte écologique et je donne de la visibilité à une consommation responsable qui améliore le bien-être et le vivre ensemble.

LA CHARTE DE LA MONNAIE

*Croire en une monnaie non spéculative
qui redonne du sens aux échanges.*

*Dynamiser une économie locale, durable,
qui favorise les circuits courts
et contribue à la relocalisation
des produits, des services et des emplois.*

*Valoriser les métiers
et les savoir-faire qui privilégient la qualité.*

*Vouloir une consommation éthique,
respectueuse de l'environnement
et au service de l'humain.*

*S'engager à promouvoir
le **VENDÉO** comme monnaie locale
complémentaire vendéenne.*



Pour que la monnaie redevienne
un outil au service
de la population d'un territoire,
soutenez la monnaie locale
vendéenne



MLCC85

Association Loi 1901
MDAV

184, boulevard Aristide Briand
85000 La Roche-sur-Yon

Christian Guittard : 06 85 26 72 86
Courriel : contact@mlcc85.org
<https://www.mlcc85.org>

 www.facebook.com/mlcc85/
 twitter.com/MLCC85



Association
Pour une
Monnaie Locale
Complémentaire
Citoyenne
en Vendée

UNE MONNAIE LOCALE ?

> Une monnaie locale, c'est nouveau ?

Non, une monnaie est simplement une unité de mesure facilitant les échanges. Une monnaie locale a le même usage mais dans une **zone géographique limitée**. Il existe plus de 80 monnaies locales en France et un peu plus de 5 000 dans le monde.

> A quoi ça sert ?

Une MLC, monnaie locale complémentaire, sert à **dynamiser l'économie locale**, comme son nom l'indique et à favoriser les échanges solidaires. Elle ne remplace aucunement l'euro, c'est pourquoi on la dit « complémentaire ». Elle sert également à **développer notre conscience** de consommateur ou de producteur, une MLC questionne nos besoins, notre engagement citoyen et notre responsabilité d'humain.

La MLC crée **une chaîne d'engagement** et de solidarité, à plusieurs niveaux, en soutenant et épaulant des professionnels et des associations du territoire.

> Est-ce légal ?

Au même titre que n'importe quel bon d'achat, de tickets-restaurants®, la loi autorise la circulation des MLC, à partir du moment où elles circulent dans **un réseau d'adhérents** (Code Monétaire et Financier. Article L521 III.1).

Pour le commerçant, la MLC est soumise aux mêmes règles sur les taxes et les impôts que les euros.

LE VENDÉO, MONNAIE VENDÉENNE ?

> Qui crée les VENDÉO ?

C'est l'association MLCC85 qui crée les billets de **VENDÉO**. Ils sont imprimés puis **sécurisés** comme des billets d'euros.

> Où circule cette monnaie ?

Le **bassin de vie** du **VENDÉO** a été défini comme étant le département de la Vendée afin que tous ses habitants soient concernés.

> Quelle différence avec un SEL ?

Un SEL (Système d'Échange Local) est réservé aux échanges de services, de biens ou de savoirs entre particuliers. Le **VENDÉO permet les échanges monétaires** entre particuliers et professionnels et entre professionnels.

> Je règle en VENDÉO comme en Euros ?

Je peux payer tout ou partie de mes achats en **VENDÉO**. Chez certains professionnels, seule une partie de l'achat peut être payée en **VENDÉO**.

> Que deviennent les euros convertis ?

Les euros échangés contre des **VENDÉO** ne peuvent pas être utilisés en tant que tels par le Réseau. La réglementation actuelle impose que ces euros soient conservés dans un fond de garantie. Ce fond permet de garantir, qu'à tout moment, l'ensemble des **VENDÉO** en circulation est reconvertible en euros.

COMMENT ÇA MARCHE ?



> Je me rends dans un comptoir de change ou à l'association pour adhérer. L'adhésion est valable pour une année. Le montant est au moins égal à 12 € pour les particuliers (Tarif solidaire à 6 €). Je signe la Charte.

> J'échange des euros contre des **VENDÉO**. Un **VENDÉO** vaut un euro. Il n'existe pas de pièces, uniquement des billets.

> Je récupère l'annuaire (papier ou web) des professionnels, commerçants, producteurs, artisans, qui acceptent les paiements en **VENDÉO**. Ils sont également signalés par un autocollant sur leur vitrine.

> Je paye chez ces commerçants les produits en **VENDÉO** pour l'équivalent en euros. Il n'y a pas de rendu de monnaie en **EURO** (tout comme les tickets-restaurants®). Je fais l'appoint en euros si besoin.

> Le commerçant peut faire, à son tour, ses paiements de fournisseurs en **VENDÉO**, si ceux-ci, bien évidemment, sont membres du réseau.

